Règlement du Jeu

« Les Aventuriers des Cadeaux Perdus »

1. Objet du jeu

Chaque visiteur peut retirer un « Passeport des Aventuriers » à son arrivée au stand des élus. L'objectif est de parcourir le marché, de visiter les stands (hors foodtruck) et de collecter les « Cadeaux Perdus » sous forme d'autocollants remis par chaque exposant.

2. Participation

- Le jeu est ouvert à tous les visiteurs du Marché de Noël le dimanche 6 décembre 2026.
- Chaque visiteur ne peut participer qu'une seule fois.

3. Collecte des « Cadeaux Perdus »

- À chaque stand visité, le participant reçoit un autocollant unique représentant une « Cadeau perdu », à coller dans son carnet.
- Les autocollants sont fournis par le service événementiel et doivent être apposés dans les cases prévues à cet effet dans le carnet.

4. Conditions de participation au tirage au sort

- Pour être éligible au tirage au sort, le carnet doit comporter 18 autocollants différents.
- Une fois complété, le carnet doit être déposé dans l'urne prévue à cet effet au stand des élus avant 17 h 30.

5. Tirage au sort

- Le tirage au sort aura lieu à 17 h 45 au stand des élus.
- Deux gagnants seront désignés.
- Les gagnants remporteront chacun un bon d'achat d'une valeur de 30 €, à utiliser chez les commerçants seyssois dont la liste sera remise en même temps que le bon d'achat.
- Les gagnants seront annoncés publiquement au stand des élus.
- La présence des gagnants est obligatoire au moment de l'annonce.
 - Si un gagnant tiré au sort n'est pas présent, un nouveau tirage est immédiatement effectué.
 - L'opération est répétée jusqu'à la désignation d'un gagnant présent sur place, qui participera à la photo officielle.

Droit à l'image

Les gagnants autorisent expressément la Ville à utiliser, reproduire et diffuser leur image prise lors de la remise du lot, sur tout support de communication institutionnel (site internet, réseaux sociaux, publications imprimées, etc.), sans contrepartie ni rémunération.

6. Conditions générales

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.
- La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des dispositions du présent règlement.